

ubine@anthonon.fr

Téléphone du Refuge : 04 50 73 129 8

Latitude: 46°18'24" N - Longitude: 6°44'36" E

Règlement intérieur du Refuge Le C'maclie (Ubine)

(novembre 2025)

1. RÈGLES GÉNÉRALES

Le Refuge Le C'maclie situé dans l'alpage d'Ubine (74360 Vacheresse) est la propriété de l'Association Les Amis de la Nature Thonon-Chablais située au 3, avenue du Vernay (74200 Thonon-les-Bains). Il est tenu, géré et entretenu par des bénévoles.

Le Refuge a obtenu l'agrément « Jeunesse et Sport » pour l'accueil des groupes d'enfants et l'agrément de l'Éducation Nationale pour l'accueil des classes.

L'utilisation des toilettes, des sanitaires, de la cuisine et du bois de chauffage est comprise dans le tarif.

En cas d'intempéries importantes (tempête, pluie abondante, météo défavorable), le repli provisoire dans le refuge, sans hébergement, est autorisé pour s'abriter.

Dès lors qu'on accède au Refuge le règlement intérieur s'applique et doit scrupuleusement être respecté. Les gardiens présents ont toute autorité pour faire appliquer ce règlement intérieur.

Les horaires d'arrivée, de départ et d'extinction de l'éclairage sont les suivants :

Arrivée : à partir de 14h00.

Départ : au plus tard à 10h00.

Extinction de l'éclairage : 22h00.

Les véhicules doivent impérativement utiliser le parking « Public » en contrebas, à l'entrée de l'alpage. Un seul véhicule est toléré au Refuge pour la livraison de l'intendance. Il devra ensuite être garé comme les autres au parking « Public ». Seul le véhicule du gardien est autorisé à se garer à côté du Refuge.

Le Refuge est un lieu privilégié de rencontre entre les personnes, randonneurs, montagnards ou promeneurs qui y séjournent. Il a pour vocation principale de favoriser la pratique des sports de montagne.

Toute personne présente au Refuge doit veiller, par son comportement et ses actes, à ne pas nuire à l'ensemble de la communauté, à faire régner un climat de respect mutuel et à respecter les installations et le matériel mis à disposition.

De même, chaque personne doit veiller à la propreté et à l'ordre du lieu qu'elle occupe, ainsi qu'aux installations qu'elle utilise : salle à manger, cuisine, dortoirs, sanitaires, jardins et abords directs du Refuge.

Le Refuge met à disposition l'ensemble de ses installations ainsi que tout le matériel nécessaire à un séjour agréable. Seuls le local des gardiens et l'atelier sont interdits d'accès. Le Refuge n'est pas un hôtel. Le rangement et le nettoyage des lieux est obligatoire avant chaque départ ! Il est impératif de suivre les directives des gardiens à ce sujet.

Il n'y a pas de réseau téléphonique ni connexion wifi dans le Refuge. Le téléphone fixe est réservé exclusivement aux gardiens pour le bon fonctionnement du Refuge et notamment pour appeler les secours.

Le Refuge étant un lieu public, la loi EVIN relative à l'interdiction de fumer s'applique à l'ensemble du Refuge. Le vapotage est également interdit. Fumez vos cigarettes à l'extérieur et jetez vos mégots dans le cendrier prévu et non aux abords du Refuge!

L'Association des Amis de la Nature Thonon-Chablais ainsi que les gardiens déclinent toutes responsabilités en cas de vol, perte ou dégradation de matériel et effets personnels.

2. DESCRIPTION DU REFUGE

Le Refuge a une capacité de 35 places en été et 19 places en hiver.

Il est gardé de fin mai à mi-septembre et occasionnellement, sur décision de l'Association, pendant les périodes en hiver ou hors-gardiennage selon son occupation.

Le Refuge dispose d'une salle à manger. L'agencement du mobilier doit être respecté.

Il faut impérativement prévoir un duvet ou drap-sac et taie d'oreiller. A défaut, des draps-sacs et taies jetables sont en vente au Refuge. Des couettes et couvertures sont disponibles.

La cuisine est bien équipée en ustensiles, vaisselle et trois caquelons à fondue (sans le combustible). Le nettoyage de la vaisselle et le rangement aux emplacements prévus doivent être effectués après chaque repas.

Du bois est disponible pour le chauffage. La réserve se situe à l'extérieur.

Des « crocs » rangés à l'entrée permettent de se déchausser à l'arrivée. Les chaussures de marche sont interdites dans le Refuge et particulièrement dans les dortoirs.

Les animaux ne sont pas acceptés.

En été:

Deux salles d'eau, deux douches et deux WC sont à disposition. L'électricité, fournie par des panneaux solaires, est toujours aléatoire. Il faut donc penser à prendre des frontales. Il n'y a <u>aucune</u> prise électrique. Téléphones portables, tablettes,... doivent être chargés par vos propres batteries. Les deux réfrigérateurs fonctionnent au gaz.

En hiver:

Les sanitaires intérieurs ne sont pas utilisables. Un WC sec est disponible à l'extérieur au niveau du bûcher derrière le Refuge. L'évier du fond de la cuisine dispose d'un robinet d'eau froide. Il n'y a pas d'électricité. Le chauffage est assuré par un poêle à bois.

3. SÉCURITÉ INCENDIE

Article REF 2 paragraphe 3 du règlement de sécurité incendie des refuges : « Compte tenu de l'absence de secours immédiats, la sécurité des occupants repose, plus qu'ailleurs, sur leur comportement. Il est donc nécessaire qu'ils soient informés, dès leur arrivée, de la conduite à tenir pour :

- Prévenir les risques de départ de feu.
- Limiter la propagation de fumées et des gaz chauds en maintenant les portes fermées.
- Évacuer et mettre en sécurité les occupants en cas d'incendie.
- Alerter les secours.

Cette information est destinée à responsabiliser le public ainsi qu'à assurer sa réaction rapide et appropriée en cas d'incendie. »

Ainsi, <u>dès votre arrivée au refuge</u>, chaque occupant doit impérativement prendre connaissance de l'ensemble des informations et consignes de sécurité incendie affichées dans le chalet, à savoir notamment :





- Lire le document intitulé « sécurité incendie informations destinées au public » affiché dans le hall d'entrée.
- Lire la consigne sur la conduite à tenir en cas d'incendie, affichée dans chaque local destiné au public.
- Repérer l'emplacement des extincteurs, des alarmes incendie, des sorties de secours, du point de rassemblement, etc.

4. <u>RÉSERVATIONS</u>

Paiement et conditions d'annulation :

Les réservations se font uniquement sur notre site internet : anthonon.fr (onglet : Refuge d'Ubine).

Le règlement total se fait par carte bancaire au moment de la réservation.

Toute annulation doit se faire le plus tôt possible soit par téléphone au refuge (04 50 73 12 98) de juin à mi-septembre soit par mail (reservation-ubine@anthonon.fr).

Le remboursement se fera en intégralité jusqu'à 30 jours avant la date prévue d'arrivée et sera de 50 % jusqu'à 7 jours de la date d'arrivée. Au-delà des 7 jours, il n'y aura pas de remboursement.

Conditions particulières :

Si les conditions météo sont défavorables, le remboursement de l'annulation pourra être intégral après contact auprès de la responsable des réservations.

Pour les adhérents « Amis de la Nature », la carte à jour de cotisation doit être présentée pour bénéficier du tarif préférentiel.

Les adhérents « Auberges de jeunesse » bénéficient du tarif adhérent. Les guides et accompagnateurs de moyenne montagne ont la gratuité sur présentation de leur carte professionnelle.

Hors période de gardiennage :

La réservation <u>partielle</u> du Refuge ne peut en aucun cas exclure la présence d'autres randonneurs et les règles de vie du Refuge devront s'appliquer.

Le retrait des clés se fait auprès de Mme Tagand au café de la Mairie à Vacheresse (0450731418). Il faut prendre rendez-vous pour la remise des clés et lui laisser un chèque de caution le jour de la rencontre. C'est elle qui fait la facture et encaisse le solde si la réservation n'est pas entièrement réglée.

5. CAS PARTICULIER: RÉSERVATION COMPLÈTE DU REFUGE

Il est possible de réserver le Refuge en totalité, hors les mois de juillet et août, pour des événements familiaux ou festifs. Cependant, la réservation complète du Refuge n'exclut pas le gardiennage. La présence d'un gardien ne peut donc pas être refusée. Le Refuge étant avant tout un lieu d'accueil en montagne, il doit rester accessible et ouvert à des randonneurs ayant besoin d'aide ou en cas d'urgence pendant votre séjour. En outre, d'autres chalets jouxtent le Refuge. Il est donc impératif de respecter les règles de voisinage (bruit, musique), leurs espace et propriété. Les gardiens présents se réservent le droit d'intervenir en cas de non-respect de ces règles ou de débordement.

Hors présence des gardiens, si personne ne peut être présent lors de votre arrivée et de votre départ, si aucune dégradation n'est constatée et si le lieu est rendu propre, la caution sera renvoyée par courrier. Dans le cas contraire, la caution sera conservée en partie ou en totalité.





6. RÈGLES DE VIE DANS LE REFUGE

Pendant la période estivale de gardiennage :

- A l'arrivée, vous (ou le responsable du groupe) devez vous présenter aux gardiens du Refuge qui attribueront le dortoir et vous communiqueront les instructions et modalités concernant les aspects pratiques du séjour ainsi que les consignes de sécurité. La surveillance des groupes composés d'enfants (colonies, scolaires, etc.) est de la responsabilité de leurs encadrants et non des gardiens.
- Le nettoyage n'incombe pas aux gardiens. Balayez tous les sols. Nettoyez les sanitaires. Lavez et rangez la vaisselle.
- Dès 22h00, le silence est exigé dans l'ensemble des dortoirs et du Refuge.
- Les dortoirs doivent être rangés, nettoyés, les couettes pliées, et libérés dès 10h00 le matin de votre départ.
- Pour les séjours plus longs, les lits doivent être faits pour la même heure.
- Respectez la tranquillité des autres, en particulier après 22h00 (extinction de l'éclairage).
- Horaires des douches (eau chaude): voir affiches.
- Dans les dortoirs, il est interdit de manger et de jouer bruyamment.
- Il faut enfoncer les boutons de la cuisinière pendant une vingtaine de secondes afin de réchauffer les brûleurs (dispositif de sécurité).
- L'utilisation de la cuisine est à gérer en bonne entente entre les randonneurs.
- Il existe un compost à l'extérieur. Les gardiens vous indiqueront son emplacement.
- À votre départ, ne laissez pas d'aliments dans les frigos.
- La cuisine du Refuge étant en gestion libre, il est possible de prendre les repas (pique-nique compris) à l'auberge voisine en été et les réservations peuvent se faire par l'intermédiaire des gardiens.
- Les jeux de cartes et jeux de société sont acceptés uniquement dans la salle à manger ou sur la terrasse.
- Toute détérioration ou disparition de matériel entraînera leur remplacement et donc leur remboursement !
- Pour information, un espace barbecue est mis à disposition.
- Les déchets sont à redescendre par vos soins ! (bouteilles, boîtes, verre perdu etc.). Prévoir sacs poubelle en conséquence.

Hors période de gardiennage :

- Il n'y a pas d'eau chaude seulement de l'eau froide. Le chauffe-eau est éteint, ne pas tenter de le rallumer !
- Économisez le bois, n'insérez jamais plus de 3 bûches à la fois. Réglez le tirage afin de limiter la combustion par le levier situé à l'arrière, côté droit.
- Videz les cendres à l'extérieur vers le bûcher à l'arrière du Refuge dans le récipient métallique prévu à cet effet.
- L'utilisation de bougies est strictement interdite!





- Rendez le Refuge propre, vaisselle lavée et rangée, couettes pliées, crocs rangés...
- TRÈS IMPORTANT !! A votre départ, assurez-vous que toutes les portes, fenêtres et volets sont bien fermés. Vérifiez également que les brûleurs de la cuisinière (+ four) sont bien éteints.
- N'hésitez pas à communiquer tout problème que vous avez rencontré lors de votre séjour (reservation-ubine@anthon.fr).

Pendant et hors période de gardiennage :

Le responsable devra transmettre toutes les consignes générales et particulières à son groupe.

Que ce soit l'eau, le gaz, l'électricité ou le bois, il n'y a aucune raison valable de prélever à la planète plus qu'il n'est nécessaire. L'électricité est fournie par l'énergie solaire. La gestion de cette production nécessite beaucoup de prudence et d'économie. L'installation est soumise aux aléas de la météo.

L'ÉQUIPE DU REFUGE VOUS SOUHAITE UN TRÈS AGRÉABLE SÉJOUR!

u et approuvé (mention manuscrite) :	
ate:	
om, Prénom :	
ignature :	



Siège social : 3, Avenue du Vernay - 74200 THONON-LES-BAINS

